

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 486 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances :

n° 486

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
15 mai 1939

Numéro JO
n° 510 du 31/05/1939

Date du numéro
31 mai 1939

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1884, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la circulaire ministérielle n° 637 du 29 avril 1939: Vu les circulaires ministérielles n°s 10-C, G. du 27 avril 1939 et 11-C, G. du 25 avril 1939,

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er, — Sont promulgués à la Côte française des Somalis et dépendances : 1° Le décret en date du 21 avril 1939 ayant pour objet de garantir aux hommes rappelés sous les drapeaux la reprise de leur contrat de travail; 2° Le décret en date du 21 avril 1929 modifiant les articles 32, 53 et 60 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse ; 3° Le décret en date du 21 avril 1959 tendant à réprimer les propagandes étrangères. Art, 2 — Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

Hubert DESCHAMPS.